



Hôtel de ville

B.P. 30 122

95875 Bezons cedex

TEL. 01 34 26 50 00

FAX. 01 30 76 06 60

Bezons, le 11 février 2009

**Communiqué de Dominique Lesparre,
maire de Bezons,
vice-président du Conseil général du Val-d'Oise**

**SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE
Une décision scandaleuse et dangereuse
pour les habitants & les collectivités locales**

Au moment où les salariés, les jeunes, les retraités exigent des mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat, la seule annonce précise de M. Sarkozy consiste en un énième allègement des charges des entreprises. Pourtant, la liste est longue de ces entreprises qui bénéficient d'aides publiques et continuent de licencier et délocaliser !

Supprimer la Taxe Professionnelle, c'est 29 milliards d'€ de moins pour les collectivités et non 8, comme affirmé par le chef de l'Etat !

La taxe professionnelle est bien souvent la première ressource des collectivités locales. Elle traduit le lien qui doit nécessairement exister entre l'activité économique et le développement des territoires. En effet, il est logique que les entreprises contribuent à l'aménagement du territoire et aux services locaux dont elles bénéficient directement.

Pour mémoire :

- Qui entretient les routes, les éclairages publics qui desservent les sites des entreprises ?
- Qui prend en charge le coût réel de l'enlèvement de leurs déchets ?
- Qui apporte des financements dans le cadre des plans d'aide économique ?
- Qui prend en charge le coût de la formation initiale, des écoles ?
- Qui permet aux parents de venir travailler quotidiennement tout en faisant garder leurs enfants ?...

Ce sont bien les communes, les communautés de communes, les départements, les régions qui assurent les trois quarts de l'investissement public. Il est donc légitime que les entreprises contribuent à ces réalisations indispensables pour leur développement.

Pour Bezons, le produit de la taxe professionnelle représente plus de 10 millions d'€, soit le quart (23,73 %) du budget de fonctionnement de la ville!

La suppression de la TP représenterait plus du doublement des impôts locaux!

L'Etat compensera, nous dit M. Sarkozy. Mais avec quel argent ?

Selon le chef de l'Etat, ce serait une "taxe carbone" qui viendrait compenser la suppression de

la taxe professionnelle. Cela signifie-t-il que les salariés qui utilisent leur véhicule pour se rendre à leur travail vont payer plus cher l'essence pour que leur employeur ne paie plus la taxe professionnelle ? En sera-t-il de même pour le chauffage de leur logement ?

Il convient d'ajouter que cette nouvelle fiscalité remettrait en cause l'autonomie des collectivités qui n'auraient pas le pouvoir de moduler son taux.

Au moment où toutes les collectivités publiques devraient se mobiliser pour agir contre la crise, l'annonce de la suppression de la Taxe professionnelle en 2010 constitue un contresens total et un choix politique d'une extrême gravité.

A l'inverse, il faut une réforme ambitieuse de la taxe professionnelle pour que celle-ci soit plus juste. Or, depuis plusieurs années, elle est réformée avec toujours moins de justice sociale et toujours plus de cadeaux aux amis.

Face à la crise, la Relance est urgente, elle doit être au service de tous.

Pour cela je propose avec d'autres :

- Une réelle modernisation de la Taxe Professionnelle : modulable à la baisse pour les entreprises qui créent de l'emploi, mais à la hausse pour les autres ;
- La mise en place d'un prélèvement de 0,5 % sur les actifs financiers au service des collectivités pour développer les investissements source d'emplois et limiter la hausse des impôts locaux qui pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat.

Comme l'ont déclaré toutes les associations de collectivités (régions, départements, communes, communautés de communes, petites communes...), il est nécessaire, voire impératif, de maintenir le lien fiscal entre l'entreprise et les collectivités.

Pour ma part, j'appelle les élus, les habitants de Bezons et du Val-d'Oise :

- A se mobiliser pour faire échec à cette volonté d'affaiblir une nouvelle fois les collectivités locales et amputer gravement le pouvoir d'achat des familles ;
- A faire aboutir des mesures de bon sens visant à réformer la fiscalité locale.

Je demeure disponible pour mener cette bataille avec toutes celles et ceux qui le désirent.

Personnes à contacter :

M. Patrick NOEL, directeur de cabinet du maire de Bezons

01 34 26 50 00

M. Gérard CUNIS, chef de cabinet du maire de Bezons

01 34 26 50 40